

# Index

Objekttyp: **Index**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): - **(1999)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **21.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Index

Hormis quelques exceptions, l'index a été établi à partir des titres et des sous-titres. Les chiffres renvoient donc aux titres et sous-titres, la lettre à la partie du rapport (exemple: A/2.2.3.1 = partie «Rapports de gestion du Conseil-exécutif et des Directions/rapport de gestion de la Chancellerie d'Etat», chiffre 2.2.3 «Archives de l'Etat», chiffre 2.2.3.1 «Relations avec le public»).

### Légende:

A = Rapports de gestion du Conseil-exécutif et des Directions

B = Rapports de gestion des autorités judiciaires

C = Rapports spéciaux

D = Hautes écoles

E = Annexe

P = Avant-propos de la présidence

- Accidents majeurs . . . . . A/4.2.4
- Administration des finances, cf. finances
- Administration de la police . . . . . A/6.2.5
- Administration et exploitations militaires . . . . . A/6.2.6
- ADN (banque de données) . . . . . C/3.11.1
- Adoption . . . . . A/5.2.4.4
- Adultes, cf. formation et perfectionnement
- Affaires ecclésiastiques . . . . . A/5.2.1
- Agriculture . . . . . A/1.1.6, A/3.1, A/3.2.3
- bases de l'existence . . . . . A/3.2.3.2
- compétitivité . . . . . A/3.2.3.1
- production . . . . . A/3.2.3.1
- Aide
- à l'encaissement . . . . . A/5.2.4.2
- à la jeunesse . . . . . A/5.2.4.1
- aux régions . . . . . A/3.2.4.2
- aux victimes . . . . . A/4.7, A/5.2.5.2
- en cas de catastrophe, cf. défense générale
- Aménagement du territoire . . . . . A/1.1.5, A/5.2.3.3
- An 2000, problème du passage . . . . . A/7.2.5
- Approvisionnement économique . . . . . A/3.2.1.3
- Archives de l'Etat . . . . . A/2.2.3
- classement, description et utilisation des fonds . . . . . A/2.2.3.2
- Arrondissements judiciaires . . . . . A/1.1.1, A/5.2.2.4
- Artisanat, cf. commerce
- Asile . . . . . A/4.1, A/4.2.5, A/6.1
- Assainissement des finances (NTA) . . . . . P, A/1.1.3, A/1.1.7, A/7.1, A/7.2.1
- Assistance psychiatrique . . . . . A/4.2.9
- Assurance immobilière . . . . . A/3.2.1.4
- Assurance-maladie . . . . . A/4.2.1, A/5.2.6.7, C/3.11.2
- Assurances sociales . . . . . A/4.2.1, A/5.2.6, B/2.2.2
- Avocats . . . . . B/1.1.7, B/1.3, B/1.4
- cf. également examens d'avocat
- Banque cantonale bernoise . . . . . C/2.3.1.1
- Bases de l'existence, cf. agriculture et environnement
- Bâtiments . . . . . A/4.2.7, A/9.2.9
- Bedag Informatik . . . . . C/2.3.1.2
- BEREBE . . . . . A/7.1, A/7.2.4
- Bibliothèques . . . . . D/1.3
- Biens culturels, cf. protection
- BLS Chemin de fer du Lötschberg SA . . . . . A/1.1.5, A/9.1
- Cadastre . . . . . A/9.2.4
- Catastrophes naturelles . . . . . P, A/1.1.2, A/1.1.6, A/3.1, A/3.2.6, A/6.1, A/6.2.7
- Charges, cf. répartition
- Chasse . . . . . A/3.2.7.2
- Circulation routière
- généralités . . . . . A/6.2.3
- mesures à l'égard des conducteurs de véhicules . . . . . B/4.1
- sécurité routière . . . . . A/6.2.2.3
- Collège de santé . . . . . A/4.2.2
- Commerce
- commerce et artisanat . . . . . A/3.2.5.2
- registre du commerce . . . . . A/5.2.2.7
- Commission
- de l'égalité (entre hommes et femmes) . . . . . A/2.2.6.3
- de gestion . . . . . C/1.1.2.1
- de justice . . . . . C/1.1.2.4
- des finances . . . . . C/1.1.2.2
- Communes
- conseil aux communes . . . . . A/5.2.3
- collectivités de droit communal . . . . . A/5.2.3
- coordination . . . . . A/5.2.3.2
- finances . . . . . A/5.2.3.2
- généralités . . . . . A/1.2.3, A/5.2.3.1
- réforme des structures communales . . . . . A/1.1.1, A/5.1, A/5.2.3.2
- répartition des tâches . . . . . A/5.1
- révision de la loi sur les communes . . . . . A/5.2.3.2
- cf. également formation et perfectionnement
- Conférences
- Conférence des institutions de formation du personnel enseignant . . . . . D/1.2.9
- Conférence des unités universitaires centrales . . . . . D/1.2.8
- Construction des routes . . . . . A/9.2.7
- Contrôle des denrées alimentaires . . . . . A/4.2.4
- Contrôle des finances . . . . . C/2
- Contrôles d'hygiène, cf. contrôle des denrées alimentaires
- Contrôles de résultats
- subventions cantonales . . . . . A/2.7, A/3.7, A/4.2.9, A/4.7, A/5.7, A/6.7, A/7.2.5, A/7.7, A/8.7, A/9.7, C/2.3.3
- Criminalité, lutte . . . . . A/1.1.2, A/6.2.2.2
- Culture . . . . . A/1.1.3, A/8.2.1, A/8.2.7
- Déchets, gestion . . . . . A/9.2.5
- Défense générale . . . . . A/4.2.2, A/6.2.7
- cf. également approvisionnement économique
- Délégation des membres du Conseil-exécutif dans des organes administratifs . . . . . A/1.3
- Développement économique . . . . . P, A/1.1.6, A/3.1, A/3.2.4
- Développement régional . . . . . A/3.2.4.2
- Dezennium-Finanz AG . . . . . C/2.3.1.1
- Districts, réforme . . . . . A/5.1
- Domaines . . . . . A/7.2.6
- Données, cf. protection des données et sécurité des données
- Drogues . . . . . A/4.2.2, A/4.2.5
- cf. également stupéfiants
- Droits de participation, cf. Jura bernois

- Eau potable  
 – alimentation . . . . . A/9.2.6  
 – pollution . . . . . A/4.2.4  
 Ecole obligatoire . . . . . A/8.2.2  
 Economie . . . . . A/1.1.6, A/3.1  
 Economie hydraulique . . . . . A/9.2.6  
 Education préscolaire . . . . . A/8.2.2  
 Egalité (hommes et femmes)  
 – Commission de l'égalité . . . . . A/2.2.6.3  
 – généralités . . . . . A/2.2.6, A/8.2.1  
 – représentation et statut professionnel des femmes . . . . . A/2.3.4, A/3.3.4, A/4.3.4, A/5.3.4, A/6.3.4, A/7.3.3, A/8.3.4, A/9.3.4, D/1.3  
 Eglises . . . . . A/5.2.1  
 Elections . . . . . A/2.1, A/2.2.1.4  
 Energie . . . . . A/1.1.5, A/9.1, A/9.2.6  
 Enseignants, cf. formation  
 Enseignement et recherche . . . . . D/1.2.1–D/1.2.7  
 Enseignement primaire . . . . . A/8.2.2  
 Enseignement secondaire . . . . . A/8.2.2  
 Enseignement supérieur . . . . . A/8.2.4  
 Entreprises publiques . . . . . A/1.1.5, A/1.3  
 Environnement . . . . . A/1.1.5  
 – protection . . . . . A/3.2.5.3, A/9.2.3  
 – cf. également accidents majeurs  
 – cf. également agriculture  
 – cf. également déchets  
 – cf. également protection de la nature  
 – cf. également protection des eaux  
 Espace Mittelland . . . . . A/1.2.2, A/3.1  
 Etat civil et indigénat . . . . . A/6.1, A/6.2.5  
 Examens d'avocat . . . . . B/1.4  
 Exécution des peines, cf. privation de liberté  
 Expertises . . . . . E  
 Expo.01 . . . . . A/3.1
- Facultés  
 – Faculté de droit et des sciences économiques . . . . . D/1.2.3  
 – Faculté des lettres . . . . . D/1.2.6  
 – Faculté de médecine . . . . . D/1.2.4  
 – Faculté de médecine vétérinaire . . . . . 1.2.5  
 – Faculté des sciences . . . . . D/1.2.7  
 – Faculté de théologie catholique chrétienne . . . . . D/1.2.2  
 – Faculté de théologie évangélique . . . . . D/1.2.1  
 Faillites, cf. poursuites et faillites  
 Finances  
 – Administration des finances . . . . . A/7.2.2  
 – finances cantonales . . . . . P, A/1.1.7, A/7.1, A/7.2.1, A/7.2.2  
 – nouveaux systèmes de financement . . . . . A/4.2.8  
 – répartition des charges . . . . . A/1.1.1, A/4.2.8, A/7.1  
 – stratégie du propriétaire, cf. participations  
 – surveillance des finances, cf. cette rubrique  
 FMB Energie SA . . . . . A/1.1.5, A/9.1  
 Fondations, cf. surveillance  
 Fondements de l'organisation de l'Etat . . . . . A/1.1.1  
 Forêts . . . . . A/1.1.6, A/3.1, A/3.2.6, A/3.2.6.1, A/3.2.6.2, A/3.2.6.3  
 – cf. également Lothar (ouragan)  
 Formation . . . . . A/1.1.3, A/8.1, D/1, D/2  
 – cf. également formation et perfectionnement  
 Formation et perfectionnement  
 – formation agricole . . . . . A/3.2.3.4, D/2.2.3.2  
 – formation des adultes . . . . . A/8.2.5  
 – formation des enseignants . . . . . A/8.2.5, D/1.2.9  
 – formation des parents . . . . . A/5.2.4.3  
 – formation professionnelle . . . . . A/4.2.7, A/8.2.3  
 – fonctionnaires de l'ordre judiciaire . . . . . B/1.1.6  
 – personnel communal . . . . . A/5.2.3  
 – personnel de l'administration . . . . . A/2.3.3, A/3.3.3, A/4.3.3, A/5.3.3, A/6.3.3, A/8.3.3, A/9.3.3, C/2.8.3  
 – Université . . . . . D/1.2.8
- Gestion  
 – des déchets . . . . . A/9.2.5  
 – NPM, cf. nouvelle gestion publique  
 GRIS (système d'information du Grand Conseil) . . . . . C/1.1.3.1  
 Gymnases (cantonalisation) . . . . . A/8.2.2, A/8.2.9
- Haute école spécialisée . . . . . D/2  
 – cf. enseignement supérieur  
 Hautes écoles . . . . . A/1.1.3, A/8.2.4, D/1, D/2, D/2.2  
 – Ecole d'ingénieurs de Berne . . . . . D/2.2.2.4  
 – Ecole d'ingénieurs de Bienne . . . . . D/2.2.1.2  
 – Ecole d'ingénieurs de Saint-Imier . . . . . D/2.2.1.1  
 – Ecole suisse d'ingénieurs du bois, Bienne . . . . . D/2.2.1.4  
 – Fondation Abegg . . . . . D/2.2.3.3  
 – Haute école d'arts appliqués . . . . . D/2.2.2.1  
 – Haute école de gestion . . . . . D/2.2.2.5  
 – Haute école de musique et d'art dramatique . . . . . D/2.2.2.2  
 – Haute école de service social . . . . . D/2.2.2.3  
 – Haute école privée de gestion de Berne . . . . . D/2.2.3.4  
 – Haute école spécialisée fédérale de sport de Macolin . . . . . D/2.2.3.1  
 – Haute école suisse d'agronomie . . . . . D/2.2.3.2  
 Hôpitaux . . . . . A/1.1.4, A/4.1, A/4.2.7, A/4.2.8
- Imposition des véhicules automobiles . . . . . A/6.1  
 Impôts . . . . . A/1.1.7, A/7.1, A/7.2.3, B/3.1, C/2.3.5  
 Indigénat, cf. état civil et indigénat  
 Information . . . . . A/2.2.4  
 Informatique  
 – courrier électronique . . . . . A/7.2.5, C/3.3.3  
 – généralités . . . . . A/2.2.1.3, A/7.2.5  
 – Internet . . . . . A/7.2.5, C/3.5  
 – projets informatiques . . . . . A/2.6, A/3.6, A/4.6, A/5.6, A/6.6, A/7.6, A/8.6, A/9.6, B/1.9, B/2.4  
 – sécurité, cf. cette rubrique  
 Infrastructure . . . . . A/1.1.5  
 Initiatives parlementaires . . . . . C/1.1.4  
 Initiatives populaires . . . . . A/2.10  
 Intégration européenne . . . . . A/2.1, A/3.1, A/3.2.2  
 Interruption de grossesse . . . . . A/4.2.2  
 Interventions parlementaires . . . . . A/2.9, A/3.9, A/4.8, A/5.9, A/6.9, A/7.9, A/8.8, A/9.8
- Jardin d'enfant, cf. éducation préscolaire  
 Jeunesse, cf. aide  
 Juges d'instruction . . . . . A/5.2.2.5  
 Jura bernois . . . . . A/1.1.1  
 – droits de participation . . . . . A/2.2.2.5  
 Juridiction civile . . . . . B/1.2.1  
 Juridiction pénale . . . . . B/1.2.2, B/1.2.2.3  
 Justice administrative . . . . . A/5.2.5.1, B/2.2.1, B/2.2.3  
 – cf. également services et offices juridiques
- Laboratoire cantonal . . . . . A/4.2.4  
 Langues  
 – Office des services linguistiques . . . . . A/2.2.2

- représentation dans l'administration . . . . . A/2.2.2.1
- terminologie . . . . . A/2.2.2.3
- traduction . . . . . A/2.2.2.2
- Législation
  - programme législatif. . . . . A/2.5, A/3.5, A/4.5, A/5.5, A/6.5, A/7.5, A/8.5, A/9.5
- Bureau de coordination des affaires législatives. . . . . A/5.2.5.4
- Logement . . . . . A/3.2.4.4
- Loisirs. . . . . A/1.1.3
- Lothar (ouragan). . . . . P, A/1.1.2, A/1.1.6, A/3.1, A/3.2.6, A/6.2.7
  
- Marché du travail . . . . . P, A/1.1.6, A/3.1, A/3.2.5.1
- Médecin cantonal . . . . . A/4.2.2
- Mineurs délinquants, régime applicable. . . . . A/5.2.4.7, B/1.6
- Motion, cf. interventions parlementaires
  
- Nature, cf. protection
- Navigation . . . . . A/6.2.3
- New public management, cf. nouvelle gestion publique
- NLFA . . . . . A/9.2.8
- NOG 2000, cf. nouvelle gestion publique
- Nouvelle gestion publique. . . . . A/1.1.1, A/6.2.3, A/7.1, A/7.2.2, A/9.2.6, A/9.2.7, C/2.3.2
- Notariat . . . . . A/5.2.5.3
- NTA, cf. assainissement des finances
  
- Offensives pour le canton de Berne . . . . . A/3.1
- Ordre et sécurité publics . . . . . A/1.1.2, A/6.2.2.2
- Organisation du territoire, cf. aménagement du territoire
- Organisation structurelle, cf. réforme de l'administration
  
- Parents, cf. formation et perfectionnement
- Pasteurs, postes. . . . . A/5.2.1
- Participations
  - Banque cantonale bernoise, cf. cette rubrique
  - Bedag Informatik, cf. cette rubrique
  - BLS Chemin de fer du Lötschberg SA, cf. cette rubrique
  - FMB Energie SA, cf. cette rubrique
- Pêche . . . . . A/3.2.7.1
- Péréquation financière et péréquation des charges A/1.1.1, A/7.1
- Pharmacies . . . . . A/4.2.3
- Placement d'enfants . . . . . A/5.2.4.5
- Planification politique . . . . . A/2.1
- Police cantonale . . . . . A/1.1.2, A/6.1, A/6.2.2
- Police des étrangers . . . . . A/6.2.5.3
- Politique sociale . . . . . A/1.1.4
- Ponts et chaussées . . . . . A/9.2.7
- Postulat, cf. interventions parlementaires
- Poursuites et faillites . . . . . A/5.2.2.6, B/1.2.1.3
- Préfectures . . . . . A/5.2.2.2
- Prévoyance professionnelle . . . . . A/5.2.6.2
- Prévoyance sociale. . . . . A/4.2.5
- Priorités
  - des autorités judiciaires. . . . . B/1.1, B/2.1, B/3.1, B/4.1
  - des autres autorités . . . . . C/1.1.1, C/2.1
  - des Directions. . . . . A/2.1, A/3.1, A/4.1, A/5.1, A/6.1, A/7.1, A/8.1, A/9.1
  - du Conseil-exécutif . . . . . A/1.1
- Privation de liberté . . . . . A/1.1.2, A/6.1, A/6.2.4, B/1.2.1.4
- Privation de liberté à des fins d'assistance. . . . . B/1.2.1.4
- Procureur général . . . . . B/1.5
- Programme d'assainissement de législature . . . . . A/7.1
- Programme gouvernemental de législature (mise en œuvre) A/2.4, A/3.4, A/4.4, A/5.4, A/6.4, A/7.4, A/8.4, A/9.4
- Projets importants . . . . . A/2.8, A/3.8, A/5.8, A/6.8, A/7.8, B/1.9, B/2.5, D/2.3
- Promotion économique. . . . . A/3.1, A/3.2.4.5
- Protection
  - civile, cf. sécurité civile
  - contre les catastrophes, cf. défense générale
  - de la nature. . . . . A/3.2.7.3
  - des biens culturels . . . . . A/2.2.3.3
  - des eaux . . . . . A/9.2.5
- Protection des données . . . . . C/3
- courrier électronique . . . . . C/3.3.3
- Internet. . . . . C/3.5
- législation fédérale. . . . . C/3.1.2
- registre . . . . . C/3.2.5
- Publicité extérieure. . . . . A/6.2.5.4
  
- Rapports et expertises . . . . . E
- Recherche, cf. enseignement et recherche
- Recherche pédagogique. . . . . A/8.2.6
- Réforme de l'administration
  - administration de la justice et des tribunaux . . . . . A/1.1.1, A/5.1, A/5.2.2.1, B/1.2
  - districts. . . . . A/5.1
  - NOG 2000, cf. nouvelle gestion publique
  - Université . . . . . D/1.1
- Réforme des structures communales, cf. communes
- Réforme judiciaire. . . . . A/1.1.1, A/5.1, A/5.2.2.1, B/1.1.1
- Registre foncier, bureaux . . . . . A/5.2.2.3
- Relations extérieures du canton
  - avec la Confédération . . . . . A/1.2.1
  - avec d'autres cantons . . . . . A/1.2.2
  - avec les communes . . . . . A/1.2.3, cf. également communes
  - avec les Eglises nationales. . . . . A/1.2.4
- Relations publiques . . . . . A/2.2.3.1, A/2.2.4
- Répartition des charges A/4.2.8
- Ressources humaines
  - BEREBE, cf. cette rubrique
  - Directions/autorités. . . . . A/2.3, A/3.3, A/4.3, A/5.3, A/6.3, A/6.2.2.1, A/7.3, A/8.3, A/9.3, B/1.1.2, B/1.7, B/2.3, B/3.2, B/4.2, C/2.8, D/1.3, D/1.4, D/2.5
  - canton . . . . . A/7.2.4
- Santé . . . . . A/1.1.4, A/4.1, A/4.2.2
- Secrétariat du parlement. . . . . A/2.2.5, C/1
- Secrétariat général. . . . . A/3.2.1, A/4.2.1, A/5.2.1, A/6.2.1, A/7.2.1, A/8.2.1, A/9.2.1
- Sécurité
  - civile. . . . . A/1.1.2, A/6.1, A/6.2.7
  - des données. . . . . C/3.2.3, C/3.3
  - routière. . . . . A/6.2.3.3
- Sénat . . . . . D/1.1
- Services centraux, Office . . . . . A/2.2.1
- Services et offices juridiques. . . . . A/2.2.2.4, A/3.2.1.2, A/4.2.6, A/5.2.5, A/8.2.1, A/9.2.2
- Sida . . . . . A/4.2.2
- Soins de santé publique . . . . . A/4.2.2
- Stratégie du propriétaire, cf. participations
- Sport . . . . . A/8.2.8
- Stupéfiants . . . . . A/4.2.2, A/4.2.5
  - cf. également drogues
- Subventions cantonales . . . . . A/4.2.9, A/7.2.5
  - cf. également contrôles de résultats
- Surveillance
  - administration judiciaire . . . . . A/5.2.2

---

– commissions de surveillance . . . . .	C/1.1.2.1, C/1.1.2.2, C/1.1.2.4	Télématique . . . . .	A/1.1.6
– régime applicable aux mineurs délinquants . . . . .	A/5.2.4.7	Terminologie, cf. langues	
– surveillance des finances . . . . .	A/5.2.3.2, C/1.2, C/2	Tourisme . . . . .	A/3.2.4.3
– surveillance des fondations . . . . .	A/5.2.6	Traduction, cf. langues	
Surveillance des finances		Transports publics . . . . .	A/9.2.8
– Banque cantonale bernoise . . . . .	C/2.3.1.1		
– Bedag Informatik . . . . .	C/2.3.1.2	Université . . . . .	A/1.1.3, A/8.2.4, D/1
– Commission des finances . . . . .	C/1.1.2.2	– cf. également Facultés	
– Contrôle des finances . . . . .	C/2	– cf. également réforme de l'administration	
– contrôle des résultats . . . . .	C/2.2		
– Dezennum-Finanz AG . . . . .	C/2.3.1.1		
– élimination des divergences (art. 49 LF) . . . . .	C/2.6.2	Viande, cf. contrôle des denrées alimentaires	
– NOG 2000 . . . . .	C/2.3.2	Votations populaires . . . . .	E
– réforme de la surveillance des finances . . . . .	A/7.2.1, C/2.7	Vulgarisation agricole . . . . .	A/3.2.3.4
– révision du Compte d'Etat . . . . .	C/2.1.3, C/2.1.4		
– Service parlementaire de révision . . . . .	C/1.2		